

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Anne HÉRY-LE PALLEC, Bruno GARLEJ, Pierre GODON, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Patrick TRINQUIER, Philippe BAY, Ninon SEGUIN, Lucas GONIAK, Jean-Philippe MONNATTE, Sabrina GONNET DE LA VIE, Valérie MECHIN, Sylvain LEMAITRE, Laure GRAIRE, Laurent BERNARD, Jacqui GASNE, Jean-Marc DUVAL, Eric LEDEUIL, Dominique DUTEMPS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Bruno GARLEJ), Mikaela DIMITRIU (pouvoir à Laure ARNOULD), Marine VADOT, Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Bernard TEXIER), Jean-Dominique GUITER (pouvoir à Patrick TRINQUIER), Jérémy GIELDON (pouvoir à Pierre GODON), Karima BENTALEB-GULEZIM (pouvoir à Philippe BAY), Didier EMERIQUE (pouvoir à Jean-Marc DUVAL), Olivier TABASTE (pouvoir Eric LEDEUIL),

Lucas GONIAK a été nommé Secrétaire de séance

2024-14: REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET DE LA VILLE

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 et l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul prévisionnel accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 et du compte de gestion.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture cumulé pour 2023 et de statuer sur la affectation de ce résultat dans le budget primitif 2024.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2024 ;

Considérant que les résultats 2023 à intégrer au budget primitif 2024 de la commune sont retracés dans les tableaux ci-après :



Paraphe



	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Résultat de clôture 2023	1 104 290,65	3 529 824,39	4 634 115,04
Reste à réaliser Recettes	96 738,49		96 738,49
Reste à réaliser Dépenses	1 350 789,26		1 350 789,26
Résultat cumulé	- 149 760,12	3 529 824,39	3 380 064,27

Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 5 abstentions (J-M Duval, D. Emerique, D. Dutemps, E. Ledeuil et O. Tabaste)


Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2023 ;
- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation anticipée du résultat au BP 2023	Section investissement	Section fonctionnement
Excédent d'investissement (= R 001)	1 104 290,65	
Besoin de financement (= R 1068)	1 729 824,39	
Excédent de fonctionnement (= R 002)		1 800 000,00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

 Anne HÉRY-LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Anne HÉRY-LE PALLEC, Bruno GARLEJ, Pierre GODON, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Patrick TRINQUIER, Philippe BAY, Ninon SEGUIN, Lucas GONIAK, Jean-Philippe MONNATTE, Sabrina GONNET DE LA VIE, Valérie MECHIN, Sylvain LEMAITRE, Laure GRAIRE, Laurent BERNARD, Jacqui GASNE, Jean-Marc DUVAL, Eric LEDEUIL, Dominique DUTEMPS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Bruno GARLEJ), Mikaela DIMITRIU (pouvoir à Laure ARNOULD), Marine VADOT, Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Bernard TEXIER), Jean-Dominique GUITER (pouvoir à Patrick TRINQUIER), Jérémy GIELDON (pouvoir à Pierre GODON), Karima BENTALEB-GULEZIM (pouvoir à Philippe BAY), Didier EMERIQUE (pouvoir à Jean-Marc DUVAL), Olivier TABASTE (pouvoir Eric LEDEUIL),

Lucas GONIAK a été nommé Secrétaire de séance

2024-15 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

Vu la délibération 2024-12 du Conseil municipal du 14 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;



Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 5 contre (J-M Duval, D. Emerique, D. Dufemps, E. Ledeuil et O. Tabaste)

Accusé de réception en préfecture
1781178000020240413-2024-005-005-005
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE les sections ci-dessous, détaillées par chapitre, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 :

Budget Primitif 2024
Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	2 396 972,00	013	Atténuations des charges	30 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 950 000,00	70	Produits de gestion courante	844 500,00
014	Atténuations de produits	224 427,00	73	Impôts et taxes	431 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 149 250,00	731	Fiscalité locale	6 069 000,00
66	Charges financières	18 000,00	74	Dotations, subventions et participations	950 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	75	Autres produits de gestion courante	38 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	120 000,00	76	Produits financiers	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 878 649,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		8 363 200,00
023	Virement à la section d'investissement	2 058 693,86	042	Opérations d'ordre entre sections	4 142,86
042	Opérations d'ordre entre sections	230 000,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 142,86
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 288 693,86	R002	Excédent reporté reprise anticipé	1 800 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		10 167 342,86	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		10 167 342,86

Section d'investissement


Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
20	Immobilisations incorporelles	591 817,98	13	Subventions d'investissement dont RAR	1 017 464,47
21	Immobilisations corporelles	2 653 481,07	20	Immobilisations incorporelles	3 878,80
23	Immobilisations en cours	2 870 070,46	21	Immobilisations corporelles	52 222,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	208 000,00
13	Subventions d'investissement	65 762,20	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 729 824,39
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	27	Dépôts et cautionnements	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	024	Produits de cessions	10 900,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	56 101,20	45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	56 101,20
Total des dépenses réelles d'investissement		6 477 232,91	Total des recettes réelles d'investissement		3 088 391,26
040	Opérations d'ordres entre sections	4 142,86	021	Virement de la section de fonctionnement	2 058 693,86
041	Opérations Patrimoniales	79 971,68	040	Opérations d'ordres entre sections	230 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		84 114,54	041	Opérations Patrimoniales	79 971,68
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		6 561 347,45	Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 368 665,54
			R001	Excédent reporté	1 104 290,65
			TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		6 561 347,45

- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2024 et ses annexes - budget principal de la commune de Chevreuse - qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 10 167 342,86 €
- Section d'investissement 6 561 347,45 €
- TOTAL 16 728 690,31 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire

 Anne HÉRY-LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Anne HÉRY-LE PALLEC, Bruno GARLEJ, Pierre GODON, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Patrick TRINQUIER, Philippe BAY, Ninon SEGUIN, Lucas GONIAK, Jean-Philippe MONNATTE, Sabrina GONNET DE LA VIE, Valérie MECHIN, Sylvain LEMAITRE, Laure GRAIRE, Laurent BERNARD, Jacqui GASNE, Jean-Marc DUVAL, Eric LEDEUIL, Dominique DUTEMPS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Bruno GARLEJ), Mikaela DIMITRIU (pouvoir à Laure ARNOULD), Marine VADOT, Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Bernard TEXIER), Jean-Dominique GUITER (pouvoir à Patrick TRINQUIER), Jérémy GIELDON (pouvoir à Pierre GODON), Karima BENTALEB-GULEZIM (pouvoir à Philippe BAY), Didier EMERIQUE (pouvoir à Jean-Marc DUVAL), Olivier TABASTE (pouvoir Eric LEDEUIL),

Lucas GONIAK a été nommé Secrétaire de séance

2024-16 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2331-1 et L.2331-3 ;

Vu la loi de finances pour 2024 ;

Vu la délibération municipales 2023-12 majorant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 60% ;

Considérant que la notification des bases prévisionnelles pour l'année 2024 interviendra probablement au cours du mois d'avril ;

Considérant les résultats provisoires de l'exercice 2023 ;

Considérant les résultats de clôture à la fin de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- FIXE ainsi qu'il suit, pour l'année 2024, le taux d'imposition des taxes directes locales :



Intitulé de l'impôt	Taux 2023	Bases prévisionnelles 2024	Evolution	Produit attendu	
				Taux 2024	
Foncier Bâti	23,89	13 291 000	0%	23,89	3 175 220
Foncier non bâti	71,15	78 300	0%	71,15	55 710
Cotisation Foncière des Entreprises	18,61	1 260 000	0%	18,61	234 486
Taxe d'habitation	18,39	814 400	60%	29,424	239 629
Total					3 705 045

Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20240412-14-16-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Anne HÉRY-LE PALLEC



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Anne HÉRY-LE PALLEC, Bruno GARLEJ, Pierre GODON, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Patrick TRINQUIER, Philippe BAY, Ninon SEGUIN, Lucas GONIAK, Jean-Philippe MONNATTE, Sabrina GONNET DE LA VIE, Valérie MECHIN, Sylvain LEMAITRE, Laure GRAIRE, Laurent BERNARD, Jacqui GASNE, Jean-Marc DUVAL, Eric LEDEUIL, Dominique DUTEMPS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Bruno GARLEJ), Mikaela DIMITRIU (pouvoir à Laure ARNOULD), Marine VADOT, Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Bernard TEXIER), Jean-Dominique GUITER (pouvoir à Patrick TRINQUIER), Jérémy GIELDON (Pierre GODON), Karima BENTALEB-GULEZIM (pouvoir à Philippe BAY), Didier EMERIQUE (pouvoir à Jean-Marc DUVAL), Olivier TABASTE (pouvoir Eric LEDEUIL),

Lucas GONIAK a été nommé Secrétaire de séance

2024-17: FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Par délibération n°2023-30 du 27 septembre 2023 le conseil Municipal a adopté l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses du personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le Maire informera le conseil Municipal de ces mouvements de crédits.

Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 5 contre (J-M Duval, D. Emerique, D. Dutemps, E. Ledeuil et O. Tabaste)

Le Conseil Municipal :

-AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé. Madame le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance du conseil suivant ces mouvements.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,


Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Anne HÉRY-LE PALLEC, Bruno GARLEJ, Pierre GODON, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Patrick TRINQUIER, Philippe BAY, Ninon SEGUIN, Lucas GONIAK, Jean-Philippe MONNATTE, Sabrina GONNET DE LA VIE, Valérie MECHIN, Sylvain LEMAITRE, Laure GRAIRE, Laurent BERNARD, Jacqui GASNE, Jean-Marc DUVAL, Eric LEDEUIL, Dominique DUTEMPS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Bruno GARLEJ), Mikaela DIMITRIU (pouvoir à Laure ARNOULD), Marine VADOT, Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Bernard TEXIER), Jean-Dominique GUITER (pouvoir à Patrick TRINQUIER), Jérémy GIELDON (pouvoir à Pierre GODON), Karima BENTALEB-GULEZIM (pouvoir à Philippe BAY), Didier EMERIQUE (pouvoir à Jean-Marc DUVAL), Olivier TABASTE (pouvoir Eric LEDEUIL),

Lucas GONIAK a été nommé Secrétaire de séance

2024-18: SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL

Un contrat d'aménagement régional peut être signé entre la Région Ile de France et la collectivité.

Il comporte au minimum deux opérations et privilégie l'accompagnement de projets opérationnels. Ils n'ont pas vocation à soutenir des études.

La Région accompagne les collectivités dans les projets d'investissements concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement durable du territoire régional.

Ces travaux peuvent concerner des lieux comme les crèches ou les groupes scolaires mais aussi des espaces culturels ou de loisirs (bibliothèque, espaces sportifs), des équipements municipaux ou des aménagements urbains.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le règlement relatif au contrat d'Aménagement Régional d'Ile de France ;

Considérant que le contrat d'aménagement régional a pour objectif d'accompagner les collectivités franciliennes de plus de 2000 habitants dans leurs projets d'investissement ;

Considérant que le programme du contrat a fait l'objet d'une élaboration concertée entre la commune et la Région notamment lors de la réunion du 05 mars 2024 ;

Considérant l'intérêt pour la ville de solliciter un financement au titre du Contrat d'Aménagement Régional pour les opérations définies ci-dessous :

- Aménagements des espaces publics du parc des sports
- Requalification des cours des écoles Jean Moulin et Irène Joliot-Curie
- Requalification de la cour de la bibliothèque municipale Jean Racine
- Aménagements des espaces extérieurs du groupe scolaire Saint-Lubin

Considérant que la participation régionale par contrat est plafonnée pour les communes à 1 M€ et que dans le cadre de ce montant et pour chaque opération du contrat, le taux d'intervention maximum de la Région est de 50% ;



Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

-APPROUVE le programme des opérations présentées ci-dessus à inscrire dans le Contrat d'Aménagement Régional

-SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

- S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;

- sur le plan de financement annexé ;

- sur une participation minimale du maître d'ouvrage public pour chaque opération selon les dispositions légales en vigueur ;

- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;

- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la commission permanente du conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la commission permanente du conseil régional ;

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la commission permanente du conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;

- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;


- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer son logotype dans toute action de communication.

-AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions et documents afférents pour ce contrat d'Aménagement Régional ainsi que les éventuels ajustements que pourraient décider la Région.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Anne HÉRY-LE PALLEC, Bruno GARLEJ, Pierre GODON, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Patrick TRINQUIER, Philippe BAY, Ninon SEGUIN, Lucas GONIAK, Jean-Philippe MONNATTE, Sabrina GONNET DE LA VIE, Valérie MECHIN, Sylvain LEMAITRE, Laure GRAIRE, Laurent BERNARD, Jacqui GASNE, Jean-Marc DUVAL, Eric LEDEUIL, Dominique DUTEMPS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Bruno GARLEJ), Mikaela DIMITRIU (pouvoir à Laure ARNOULD), Marine VADOT, Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Bernard TEXIER), Jean-Dominique GUITER (pouvoir à Patrick TRINQUIER), Jérémy GIELDON (Pierre GODON), Karima BENTALEB-GULEZIM (pouvoir à Philippe BAY), Didier EMERIQUE (pouvoir à Jean-Marc DUVAL), Olivier TABASTE (pouvoir Eric LEDEUIL),

Lucas GONIAK a été nommé Secrétaire de séance

2024-19: SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Concernant les nouvelles demandes ou demandes de subventions exceptionnelles ou liées à un événement, celles-ci seront examinées ultérieurement, au cas par cas, après consultation des commissions municipales compétentes.

Considérant les demandes de subvention présentées par les Présidents des associations pour l'année 2024 ;

Vu de l'avis favorable de la commission vie associative et sports qui s'est réunie le 04 mars et sur proposition de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'ouvrir les crédits maximums suivants aux associations ci-après désignées

2024 Associations	Catégorie	SUB N-1	Montant demandé	Subvention accordée	Ne prend pas part au vote
Aquanat	Sport	5 000	6 000	6 000	
Chevreuse GRS	Sport	2 388	3 100	2 722	
Club Athlétique de Chevreuse - Rugby	Sport	24 482	25 000	23 713	
Ecole de Judo de Chevreuse	Sport	2 800	3 000	3 000	
Football club de la vallée 78	Sport	12 982	13 500	12 868	Pierre GODON
Tennis Club	Sport	5 372	7 000	6 627	
Vélo Club de Chevreuse	Sport	500	500	459	Bernard TEXIER et Bernard LAURENT
Accueil Loisirs Culture		3 000	3 000	3 000	
Autour des Ecoles de Chevreuse		4 500	5 000	4 500	



Comité des Fêtes	19 000	19 000	19 000
Jardins populaires - Chevreuse		500	374
Syndicat d'initiative de Chevreuse	11 000	11 500	11 000
Total	91 024	97 100	93 263

Accusé de réception en préfecture
033 21 781604-20240412_24_10 DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024 article 65748.
- DELEGUE à l'autorité territoriale le soin d'attribuer la subvention dans le respect de l'enveloppe budgétaire maximale ainsi créée en fonction de la demande formalisée par l'association

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Anne HÉRY-LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le **mercredi 10 avril** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Anne HÉRY-LE PALLEC, Bruno GARLEJ, Pierre GODON, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Patrick TRINQUIER, Philippe BAY, Ninon SEGUIN, Lucas GONIAK, Jean-Philippe MONNATTE, Sabrina GONNET DE LA VIE, Valérie MECHIN, Sylvain LEMAITRE, Laure GRAIRE, Laurent BERNARD, Jacqui GASNE, Jean-Marc DUVAL, Eric LEDEUIL, Dominique DUTEMPS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Bruno GARLEJ), Mikaela DIMITRIU (pouvoir à Laure ARNOULD), Marine VADOT, Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Bernard TEXIER), Jean-Dominique GUITER (pouvoir à Patrick TRINQUIER), Jérémy GIELDON (Pierre GODON), Karima BENTALEB-GULEZIM (pouvoir à Philippe BAY), Didier EMERIQUE (pouvoir à Jean-Marc DUVAL), Olivier TABASTE (pouvoir Eric LEDEUIL),

Lucas GONIAK a été nommé Secrétaire de séance

2024-20: CARNET D'ENTRETIEN DE L'EGLISE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Le dispositif « entretien du patrimoine rural » a été reconduit par le Conseil Départemental pour les années 2024-2028. Ainsi le dossier concernant l'église St Martin pourrait être présenté au vote lors de la commission départementale de septembre 2024.

Les travaux, dont le programme établi par M. Faure ne dépasseront pas les 20 000 € TTC votés par délibération communale en date du 23/06/2022. Ces travaux seront réalisés entre l'automne 2024 et le printemps 2025, selon la disponibilité des entreprises et le planning des chantiers qui sera établi prochainement.

Le Conseil Municipal est appelé à confirmer qu'il souhaite réaliser ces travaux en inscrivant les dépenses relatives à l'entretien de l'église sur le budget de la commune pour l'année 2024

Pour mémoire le Département fera l'avance de tous les paiements aux entreprises et demandera la partie à charge de la Commune (5 000 € TTC maximum) seulement une fois les travaux achevés soit en 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

-APPROUVE la réalisation de ces travaux

-AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC

